



FICHE ACTION 2 – EDUCATION ARTISTIQUE ET MÉDIATION CULTURELLE

Domaine : Education artistique et médiation culturelle

Nom de l'action : Education artistique et médiation culturelle

Objectifs de l'action :

- Transmettre le goût de la pratique des arts à travers des ateliers d'écriture, de pratique vocale, d'expression corporelle et plastique
- Promouvoir une pratique théâtrale et artistique variée en transmettant le goût des pratiques artistiques et le goût de la lecture à des publics en marge de la société
- Mener des actions d'éducation artistique en milieu scolaire afin de valoriser le parcours de chaque élève et de le rendre confiant et fier de ses capacités créatrices
- Mener des actions artistiques, sous formes d'ateliers, de rencontres, d'échanges dans des quartiers dits « difficiles »
- Proposer des actions accessibles à tous
- Rendre la pratique de l'art accessible à tous. Sensibiliser chacun à son potentiel d'expression
- Mettre en relation des publics amateurs avec des artistes d'horizon divers

Moyens de l'action :

Moyens humains : artistes encadrants et enseignants (2 à 4), techniciens (2)

Moyens matériels et logistiques : matériel technique – matériel pédagogique mis à disposition

Moyens financiers (autres aides publiques ou privées) : vente de prestations

Déroulement de l'action (dates, périodicité, lieux ...) :

Un ou deux temps d'ateliers qui se déroulent sur plusieurs mois pendant la période scolaire, ces ateliers sont très souvent en lien avec le projet de création.

Pour les projets adultes : plusieurs séances de rencontres (de 2 heures à une demi-journée, leur périodicité évoluant au gré des projets entamés), d'échange et de travail qui aboutissent parfois à l'écriture d'un texte fictionnel. Le public destinataire dépend du projet lui-même : public en difficultés, tout public, public spécifique etc.

La mise en commun des textes produits pourra aboutir à la création d'une œuvre commune sous la forme d'un podcast par exemple ou d'une lecture sur scène. Ce rendu n'est pas systématique et dépend des forces d'écriture en présence.

Publics visés (tranches d'âges, sexes, origines géographiques...) :

Jeune public, scolaires, collégiens – public en zones dites sensibles

Tout public et publics adultes dits en « zone d'exclusion »

Tarifs pratiqués :

Gratuité

Partenaires :

- écoles et collèges de Dijon, de la métropole et de ses environs
- réseau Canopé
- salles de spectacles et festivals (Itinéraires singuliers – Modes de vie -Atheneum etc.)

Critères d'évaluation :

- nombre et types d'ateliers
- fréquentation des ateliers
- diversités des publics visés
- collaboration avec les structures locales
- nombre de CDD le cas échéant

Budget prévisionnel annuel de l'action : 6 400 € pour 2024, 6 000 € pour 2025 et 6 000 € pour 2026

Participation financière de la Ville : 1 500 € pour 2024, 1 500 € pour 2025 et 1 500 € pour 2026